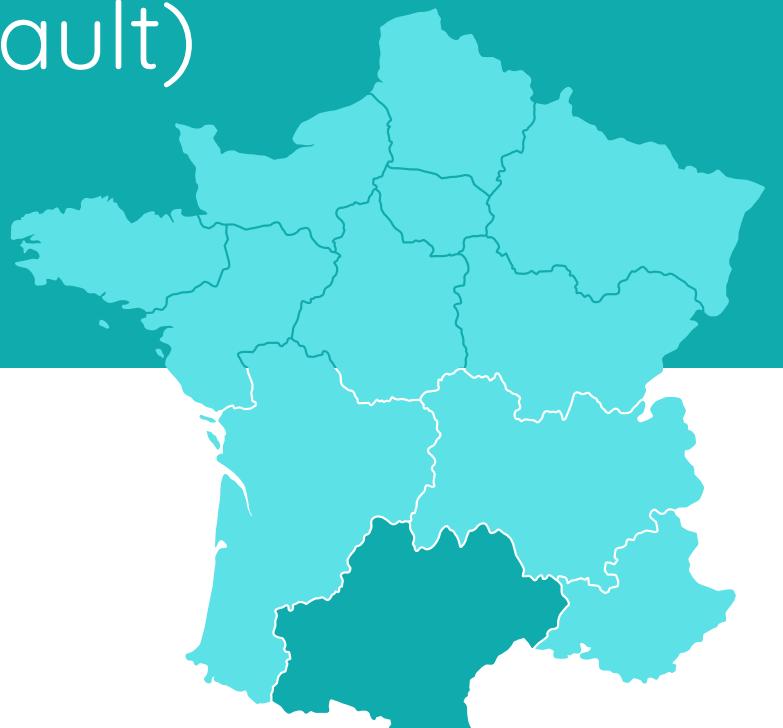


PORTRAIT

de quartiers

Lodève (Hérault)



LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE L'OCCITANIE

CHIFFRES CLÉS [1]

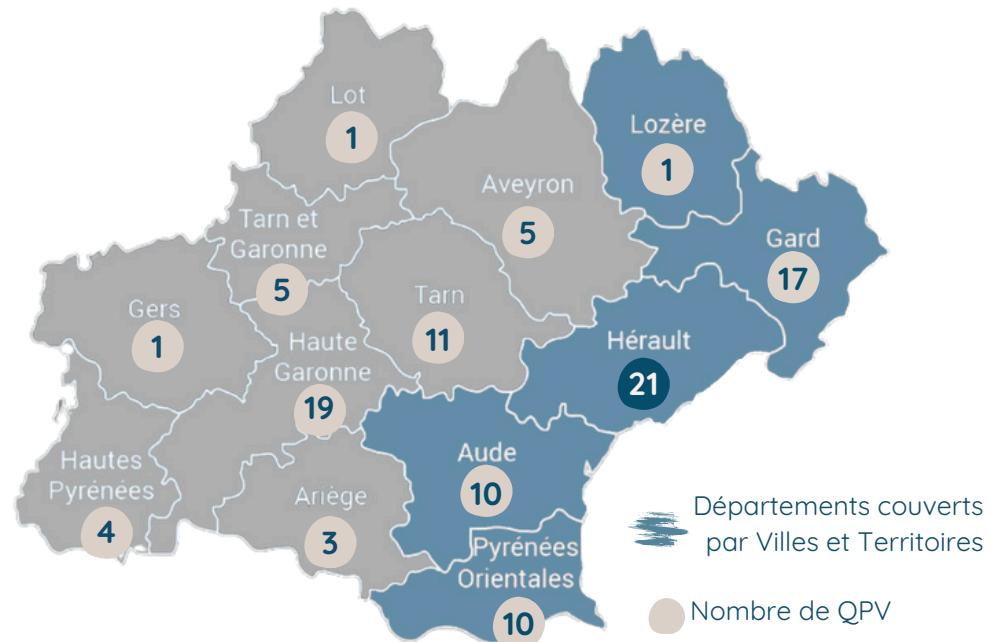
393 100 habitants

108 quartiers prioritaires

7% de la population

65 modification de périmètres
dont Lodève

8 communes entrantes [2]



DÉMOGRAPHIE

- Part des moins de 25 ans : 37.3%
- Part des 75 ans et + : 7.5%
- Indice de jeunesse : 1.4
- Part des femmes : 52.2%
- Part des familles monoparentales : 33.2%



LOGEMENT

- Part des emménagements à moins de 2 ans : 17.3%
- Part des emménagements à moins de 2 ans : 36.7%
- Part des ménages propriétaire propriétaires : 18.2%
- Part des ménage d'1 personne de 75 ans et + vivant seule : 17%
- Part des logements vacants : 14.9%



ÉDUCATION

- 16/25 ans non scolarisés sans emploi : 29.9%
- Taux de scolarisation des 15/24 ans : 57.8%
- Part de la population avec un diplôme BAC + 2 et + : 18.2%



EMPLOI

- Taux de chômage : 31.8%
- Taux d'emploi : 40.9%
- Taux d'emploi des femmes : 35.3%
- Taux d'emploi des 15/24 ans : 22.7%
- Taux d'emploi des 55/64 ans : 34.5%

Sources

[1] Insee : [Données 2020](#)

[2] : En savoir + : [Site de la DREETS](#)

LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE L'HÉRAULT



Chiffres clés [3]

21 quartiers prioritaires

111 061 habitants

6.8% de la population départementale



DÉMOGRAPHIE

- Part des moins de 25 ans : 37%
- Part des 75 ans et + : 7.5%
- Indice de jeunesse : 1.4
- Part des femmes : 52.2%
- Part des familles monoparentales : 32.1%



ÉDUCATION

- 16/25 ans non scolarisés sans emploi : 30.6%
- Taux de scolarisation des 15/24 ans : 59.1%
- Part de la population avec un diplôme BAC + 2 et + : 19%



LOGEMENT

- Part des emménagements à moins de 2 ans : 15.8%
- Part des emménagements à moins de 2 ans : 39%
- Part des ménages propriétaire propriétaires : 20.4%
- Part des ménage d'1 personne de 75 ans et + vivant seule : 17.4%
- Part des logements vacants : 15.6%



EMPLOI

- Taux de chômage : 35.3%
- Taux d'emploi : 40.8%
- Taux d'emploi des femmes : 34.6%
- Taux d'emploi des 15/24 ans : 20.6%
- Taux d'emploi des 55/64 ans : 34.1%

Source

[3] Insee : [Données 2020](#)

LA VILLE DE LODÈVE

UN QUARTIER À L'ENVIRONNEMENT CULTUREL ET ÉCOLOGIQUE RICHE

La ville de Lodève émarge dans le cadre de la politique de la ville depuis les années 1990. Elle est par ailleurs dotée d'une industrie du textile florissante, jusqu'à son déclin dans les années 60.

Lodève se situe dans une vallée à la diversité paysagère, patrimoniale et humaine qui lui confère une centralité au sein de la communauté de communes. Lodève a été terre d'accueil de différentes populations, ce qui représente aujourd'hui une mixité socioculturelle. Elle jouit également d'une très forte dynamique associative (plus d'une centaine d'associations).

La ville est labelisée Pays d'Art et d'Histoire, label par lequel Lodève s'attache à valoriser ses qualités patrimoniales, à améliorer la qualité de son cadre de vie (travail sur les mobilités douces et les connexions au centre-ville), et sur la rénovation des services publics.

En théorie, les habitants du QPV ont ainsi un accès direct à un environnement naturel et culturel riche.

Le quartier prioritaire, situé en centre bourg se compose d'une part importante de logements vacants et insalubres. Le projet de renouvellement urbain du quartier centre-ville, comprend un volet habitat, qui cible les 25 % de logements vacants et indignes du centre-ville. Depuis 2014, plusieurs dispositifs ont été déployés : deux OPAH Renouvellement urbain (OPAH-RU), un dispositif coercitif de la CAF sur le logement non-décent et la mobilisation du dispositif RHI pour 3 îlots. En sus, sur plusieurs îlots du centre ancien, la collectivité a mené une démarche de création de logements sociaux.



LE QUARTIER CENTRE-VILLE

UN QPV DE TYPE “CENTRE-VILLE À POPULATION ÂGÉE”[4]



La commune de Lodève compte **3 475** habitants en QPV soit **47.1%** de sa population municipale et **25%** de sa population intercommunale (Communauté de communes Lodévois Larzac).

Le quartier prioritaire est le centre-ancien. Son périmètre a été complété depuis le 1er janvier 2024, par la ZAC Prémerlet.

Démographie

Part des moins de 25 ans : 31%

Part des 75 ans et + : 11%

Indice de jeunesse : 0.9

Part des femmes : 52.5%

Emploi

Taux d'emploi : 45.9%

Taux d'emploi des femmes : 40.8%

Taux d'emploi des 15/24 ans : 23.8%

Taux d'emploi des 55/64 ans : 36.7%

Taux de chômage : 28.1%

Education

16/25 ans non scolarisés sans emploi : 37%

Part des la population avec un BAC + 2 et + : 20.1%

Taux de scolarisation des 15/24 ans : 40.5%

Logement

Part des emménagements à moins de 2 ans : 19.6%

Part des emménagements à plus de 10 ans : 36.5%

Part des ménages propriétaire propriétaires : 25.2%

Part des ménage d'1 personne de 75 ans et + vivant seule : 19.9%

Part des logements vacants : 18%

Pauvreté

Taux de pauvreté au seuil de 60% : 45%

Sources

Insee : [Données 2020](#)

[4] Selon la typologie proposée par l'Insee : [Quartiers prioritaires de la politique de la ville en Occitanie : les multiples visages de la pauvreté, dossier Occitanie, n°7, juillet 2028](#)

DISPOSITIFS LOCAUX



LES MESURES, EXPÉRIMENTATIONS, DISPOSITIFS LOCAUX ARTICULÉS AVEC LE CONTRAT DE VILLE



Pour en découvrir davantage

Cliquez sur les passages surlignés en orange



Accédez à [la carte interactive du SIG Ville](#)

LE CONTRAT DE VILLE

GOUVERNANCE

Le pilotage pour la collectivité sera assuré, sous la responsabilité du président et du maire, par le Directeur Général Adjoint des services, assisté du chef de projet politique de la ville.

En interne il se coordonne avec les différents chefs de services qui ont la responsabilité des compétences du contrat de ville.

L'équipe de projet est dirigée par le Directeur Général Adjoint des Services de la Commune et de la Communauté de Communes en charge du pôle Cohésion du Territoire et services à la population, et animée par le chef de projet « politique de la ville ».

Pour renforcer son ingénierie et lancer une nouvelle génération du CLSPD, la Communauté de Communes s'est engagée à embaucher un chargé de mission en complément de l'équipe en place.

L'Etat mobilise le représentant de la sous-préfecture et la DDETS, sous l'autorité du sous-Préfet de l'Hérault.

LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DU QPV, VÉRITABLE LABORATOIRE DE LA PARTICIPATION

Quatre collèges d'acteurs

- Les élu.e.s
- Les membres du COTECH du contrat de ville
- Le tissu associatif lodévois et les opérateurs partenaires avec la présence des membres du CA, leurs salariés et bénévoles impliqués
- Le conseil citoyen / les habitants
- Dans un second temps, les acteurs économiques seront associés

Les rôles

- Favorise l'interconnaissance des acteurs de la politique de la ville et la coopération
- Contribue à la formation des acteurs
- participe à une évaluation sensible et qualitative
- Fait vivre un diagnostic permanent du quartier
- Donne un avis sur les propositions stratégiques
- Concourt à la visibilité de la politique de la ville.

Les plus-values

- Favorise l'émergence d'une culture commune et des habitudes de travail partagé
- Elle permet une réflexion réellement concertée
- Elle assure une gouvernance totalement participative

Les outils déployés

- des espaces/temps de débats et réflexions partagées
- des formations collectives (VRL, EFH) afin d'assurer à tous les collèges un même niveau de connaissance



Retour sur cette expérimentation

avec Matthieu GUILLOT, DGA,
Ville de Lodève

LE CONTRAT DE VILLE



LES GRANDES PRIORITÉS DU CONTRAT DE VILLE



Education et jeunesse : 1/ Faire vivre une politique transversale jeunesse 2/ Prévenir et lutter contre le décrochage scolaire,, 3/ Soutenir la parentalité, 4/ Promouvoir la culture et le sport pour toutes et tous



Emploi et entreprenariat : 1/ Renforcer les parcours vers l'emploi et les possibilités de formation, 2/ Développer l'entrepreneuriat, 3/ Favoriser le développement économique , 4/ Mobiliser les entreprises en faveur des quartiers



Accès aux droits fondamentaux et lien social : 1/ Assurer l'accès aux droits fondamentaux et prévenir le non-recours, 2/ Favoriser l'animation de la vie sociale , 3/ Promouvoir le bien-vieillir et lutter contre l'isolement, 4/ Assurer un accès aux soins et prévenir le non-recours, 5/ Agir en faveur de la santé mentale



Cadre de vie et tranquillité : 1/ Favoriser la tranquillité publique et la sécurité dans les quartiers, 2/ Améliorer le cadre de vie des habitants et renforcer le réinvestissement urbain du centre-ville.

LES SIGNATAIRES

Collectivités

Conseil régional
Conseil départemental
communauté de communes
Lodévois Larzac
Ville de Lodève

Etat

Préfecture de l'Hérault

Autres partenaires

CAF de l'Hérault
France travail
BPI France



Consulter le [contrat engagements quartiers 2030](#) de Lodève

LE CONTRAT DE VILLE

FOCUS SUR L'APPROCHE ÉVALUATIVE DU CONTRAT DE VILLE

Les signataires du contrat de ville s'engagent à mettre leur data au service de l'observation, et de l'évaluation du contrat de ville. Par ailleurs, les questions évaluatives seront traitées grâce au croisement de trois types de données :

- Des données de porteurs de projets (bilan d'action)
- Des données d'acteurs du droit commun sur la mobilisation du droit commun au bénéfice du QPV
- Des données qualitatives produites par :
 - Les porteurs de projets : ils alimenteront la démarche en produisant des données quantitatives (réalisé) et qualitative (impact / effet).
 - Les partenaires du contrat de ville : par la transmission de données, par une participation active à un séminaire annuel d'analyse partagée autour de l'état d'avancement du contrat de ville, et du traitement concerté des questions évaluatives.

La démarche mobilisera les acteurs chaque année via :

- Un séminaire annuel de concertation réunissant les partenaires
- Une transmission annuelle de données partenariales
- Un recueil de parole annuel auprès des habitants

- Une analyse annuelle de la programmation pour venir alimenter le séminaire annuel d'analyse partagé (alimenté par les indicateurs de suivi)
- Des temps renforcés d'analyse partagée à mi-parcours et fin de parcours
- Des recueils de parole approfondis (auprès des habitants, des partenaires, des acteurs locaux) à mi-parcours puis en fin de parcours.

Le pilotage de cette démarche qualitative annuelle est assuré par l'équipe politique de la ville.

A ce jour, trois questions évaluatives sont pressenties, qui pourront évoluer selon le contexte et les échanges partenariaux :

1. En quoi le contrat de ville permet-elle de favoriser la mixité ?
2. En quoi le contrat de ville participe-t-il à l'amélioration de la situation économique du quartier ?
3. En quoi le contrat de ville constitue-t-il un levier de coopération renforcée pour la mobilisation des acteurs locaux et l'articulation des dispositifs en faveur du quartier ?

CONTACTS

UTILES

Océane ZAMORA, cheffe de projet politique de la ville et Cité éducative

ozamora@lodevoisetlarzac.fr

Sous-préfecture : Irène POUTIER, déléguée de préfet

irene.poutier@herault.gouv.fr